



RF
Sous-Prefecture de Villefranche de Rouergue
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/05/2023
012-211200571-20230523-DE_2023_0025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES  
Séance du 23 mai 2023**

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel COSTES,

**Présents :** Michel COSTES, Julien FRAYSSE, Aurélie DRULHE, Clarisse LAGARDE, Jean-Marc CANIVENQ, Jimmy SOULIE, Patrick FRAYSSIGNES, Hélène BLANC, Christophe BOUSQUET, Claude ISNARD

**Absents :** Vincent BOUSQUET, Jérémy CRANSAC

**Excusés :**

**Représentés :** Monsieur GAULTIER DE KERMOAL par Monsieur COSTES, Madame GAYRARD par Madame DRULHE, Madame COSTES par Madame LAGARDE

**Secrétaire :** Madame LAGARDE Clarisse

Date de la convocation : 17 mai 2023      Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

**OBJET : SUBVENTION : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA 2EME TRANCHE DE LA RD902 - AVENANT N°1 DE LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AVEYRON**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la 2ème tranche de la RD902 à CASSAGNES-BEGONHES, une convention de partenariat avec le Département de l'Aveyron pour la réalisation de ce projet a été signée pour un montant de 110 200 €. En cours de réalisation, il s'est avéré nécessaire d'engager des travaux de répartition d'un mur de soutènement de la route départementale 902 et de ses abords. Le montant du coût supplémentaire s'élève à 73 337,82€ H.T.

Le Conseil Départemental de l'Aveyron s'engage à accompagner financièrement l'opération supplémentaire par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 28 094,86€

Après en avoir délibéré par 13 voix pour dont 3 procuration , le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron
- et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Monsieur COSTES Michel (Maire)

Madame Clarisse LAGARDE  
(Secrétaire de séance)



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>*